

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Mardi 13 février 2024, 19 h, au bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1
M. Benjamin Dagar-Magnan, Conseiller du district 3
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

En l'absence de : M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme France Fortier.

En présence de la directrice générale Mme Audrey Beaulieu et de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière Me Catherine Roy.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse Mme France Fortier souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2. Résolution 034-02-2024 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel modifié et présenté ci-dessous:

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

SUIVI DES CORRESPONDANCES

3. Mot du conseil municipal

FINANCES

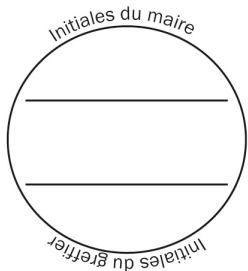
4. Adoption des comptes février 2024
5. Autorisation de signature - convention réseaux de distribution aériens - Hydro-Québec - Parc d'affaires Moulin-Vallières
6. Programme d'aide à la voirie locale - Reddition de comptes (PAVL-PPA-CE)

APPROVISIONNEMENTS

7. Adjudication du contrat pour des services professionnels - Circulation noyau villageois

DÉPÔT

8. Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (Règlement 956-24)
9. Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (Règlement 957-24)



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

GREFFE

10. Dépôt de la liste pour des immeubles pour lesquels les taxes demeurent impayées et autorisation de vente pour non-paiement de taxes
11. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024
12. Autorisation de signature de l'entente avec Le Saiso (programme de camps)

RÈGLEMENTS

13. Adoption du Règlement 960-24 modifiant le Règlement de zonage 455-04
14. Adoption du Règlement 961-24 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle 865-19
15. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 962-24 modifiant le Règlement 793-16 établissant la tarification applicable pour différents services

URBANISME

16. Demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée (bâtiment principal) au 10, rue des Cyprès
17. Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts : 390, chemin du Moulin
18. Recommandation d'un nouveau membre sur le CCU pour pourvoir le poste vacant
19. Motion de remerciements à M. Clément Bouchard pour son retrait à titre de président et membre du CCU

RESSOURCES HUMAINES

20. Ratification de la lettre d'entente 2024-01, section locale 5187 - Modification à l'Annexe A - Salaire et classification
21. Embauche de surveillants-appariteurs
22. Embauche de Mme Andréanne Verret à titre de conseillère en ressources humaines, poste cadre régulier, à temps plein
23. Nomination de M. François Thomassin à titre de lieutenant aux opérations, à temps plein
24. Nomination de Mme Caroline Letarte à titre de greffière adjointe, poste syndiqué régulier, à temps plein
25. Nomination de Mme Marie-Aude Lemaire à titre d'adjointe administrative aux loisirs, poste régulier, à temps plein
26. Modification et désignation des membres du Comité d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels
27. Mise à jour de l'Organisation Municipale de Sécurité Civile (OMSC) dans le cadre du Plan municipal de sécurité civile (PMSC)
28. Suspension sans solde de l'employé # 471

PÉRIODE DE QUESTIONS

29. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

30. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

SUIVI DES CORRESPONDANCES

3. Mot du conseil municipal

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

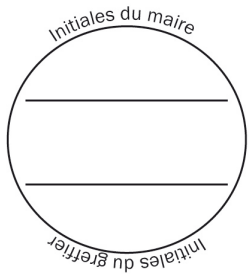
FINANCES

4. Résolution 035-02-2024 Adoption des comptes février 2024

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 13 février 2024 au montant de 549 967.22 \$;

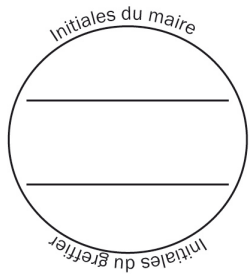


**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser le paiement des montants associés au bordereau ci-dessous :

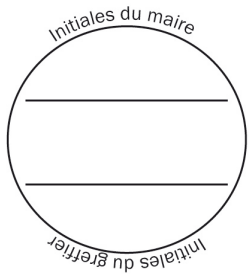
EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 13 FÉVRIER 2024	
9418-7887 Québec inc.	764.58 \$
Adobe inc.	29.88 \$
Agritex	237.80 \$
Air liquide Canada inc.	398.12 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	30.90 \$
Amazon.ca	59.76 \$
ARPO Groupe Conseil	8 805.94 \$
Ass. des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Qc	712.84 \$
Association des directeurs généraux des municipalités du QC	436.91 \$
Assosiation des Bibliothèques publiques de la Capitale Nationale	90.00 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	330.88 \$
Aux petits moteurs du Québec inc.	1 029.69 \$
Avantis Coopérative	743.61 \$
Batteries Expert	282.77 \$
Bayard Jeunesse	245.87 \$
Belizia Sport	3 850.00 \$
beneva	10 675.72 \$
Benny&Co	428.72 \$
Blocs de béton	10 807.65 \$
Boivin & Gauvin Inc	29 775.46 \$
Bureautique Inter-Rives inc.	190.81 \$
C.C.A.P.	474.15 \$
C.O.M.A.Q.	1 678.64 \$
Camions GloboCam Québec et Lévis inc.	1 758.02 \$
Canac	1 295.71 \$
Capitale Hydraulique	236.80 \$
Centre Récréotouristique du Domaine des Hautes-Terres	5 794.74 \$
Ceriu	795.63 \$
CHARLES-AUGUSTE FORTIER INC.	3 503.18 \$
CIBC Costco Mastercard	112.53 \$
Cintas Canada Limitée	1 063.38 \$
CLIMPRO INC.	5 955.70 \$
CLUB DE GOLF ALPIN INC.	10 347.75 \$
Club de l'âge d'or Ste-Brigitte-de-Laval	375.00 \$
CMP MAYER INC	1 339.46 \$
COMBEQ	172.46 \$
Conseil québécois du loisir	275.94 \$
Corbeil	1 816.58 \$
Dan électrique inc.	1 416.29 \$
Desjardins Auto Collection	1 669.41 \$
DHC Avocats inc.	1 621.72 \$
Distribution sports et loisirs G.P. inc.	204.59 \$
Dollarama S.E.C.	71.74 \$
Émergence, Stratège en Management de talents inc.	143.71 \$
Émile Mathieu	1 000.00 \$
Employé # 253	435.93 \$
Employé # 336	57.48 \$
Employé # 526	73.78 \$
Employé # 656	161.84 \$
Employé # 790	54.93 \$
Employé # 834	40.23 \$
Englobe Environnement inc.	1 196.28 \$
Entandem	(68.97) \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Entreprise Form-Eval Inc	3 104.33 \$
Étançonnement Québec	2 135.09 \$
Eurofins Environex	913.48 \$
Flashbay Inc.	1 021.23 \$
Florence Crepon	252.50 \$
Fondation CSN 06840	384.62 \$
Fonds d'information sur le territoire	5.00 \$
Fournitures de bureau Denis	198.17 \$
Garda World	366.05 \$
GLS Logistics Systems Canada Ltd	10.16 \$
Groupe Conseil CHG inc.	3 069.83 \$
Groupe financier AGA inc.	1 074.00 \$
Groupe Négotel inc.	164.41 \$
Harnois Énergies inc.	170.40 \$
Hôtel de ville de Québec	3.22 \$
Hydraulique J.L. Inc.	442.20 \$
Hydro Québec	35 668.18 \$
IGA 8162	248.92 \$
J.A. Larue Inc	3 363.27 \$
Jean Coutu	106.84 \$
Johannie Méthot	704.50 \$
Kenotronix	57.43 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	1 361.75 \$
LANGEVIN NATHALIE	20.50 \$
L'Arsenal	1 753.37 \$
LE DOC DES PORTES Inc.	2 196.62 \$
Le Groupe A&A (LBC Capital]	403.70 \$
Les Anges Gardiens	1 850.53 \$
Les Carrossiers du Port inc.	4 584.21 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos inc.	475.83 \$
Les huiles Desroches inc.	23 959.44 \$
Les Installations Géants	1 280.00 \$
Les produits Opti-max inc.	38.50 \$
Librairie Pantoute	2 052.91 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	1 450.36 \$
L'Industrielle Alliance Groupe Financier	37 177.38 \$
Location d'outils Beauport inc.	11 613.84 \$
Location Sauvageau	3 330.37 \$
Lumen	47.33 \$
M. Lemieux inc.	405.47 \$
Mack Ste-Foy	9 419.59 \$
Macpek Inc	802.87 \$
Magasin Latulippe inc.	224.99 \$
Magnéto Québec inc	12 647.25 \$
MESSER CANADA INC.	419.11 \$
Michel Larouche, consultant RH Inc.	503.02 \$
Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.	1 216.96 \$
Ministre du Revenu du Québec	55 898.82 \$
Miranet	77.55 \$
Municipalité de Lac Beauport	222.13 \$
Nicolas Desrosiers	100.00 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	19.57 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & associés	199.02 \$
PG Solutions Inc.	3 651.97 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	2 443.39 \$
PIÈCES D'AUTOS BOULEVARD RAYMOND INC	287.44 \$



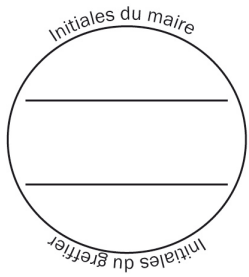
**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

POMPACTION INC.	4 194.61 \$
Postes Canada	3 641.70 \$
Pro style lettrage	431.16 \$
Protection incendie PC inc.	1 005.03 \$
PUROLATOR INC.	435.94 \$
R.M. Leduc & Cie	1 047.49 \$
Receveur Général du Canada	23 023.95 \$
Réno-Dépôt	803.04 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	39 979.98 \$
Réseau d'experts BRH	97.73 \$
Restaurant Subway	133.51 \$
Richard Vallée	252.50 \$
Robert Boileau inc.	289.63 \$
Roulements Harvey Inc.	324.28 \$
Sani Orléans inc.	1 896.81 \$
Sani-Fontaines	124.17 \$
SCFP	1 669.66 \$
SCFP - Section locale 5187	1 191.28 \$
Sel Warwick	29 278.96 \$
Sensé communication inc.	1 103.76 \$
Service FTP	207.50 \$
Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapis Expert	103.48 \$
Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapis Expert	2 215.15 \$
Shell Fleet Plus	4 863.40 \$
SINTRA INC.	14 789.69 \$
Société protectrice des animaux de Québec	5 782.68 \$
Société Saint-Vincent-de Paul	375.00 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEC Canada inc.	181.81 \$
S-Pace signalétique inc	40.24 \$
Stantec Experts-conseils ltée	3 403.07 \$
Station-Service Alpin inc.	436.12 \$
Stericycle	69.68 \$
Syndicat des pompiers et pompières du Québec	886.91 \$
Terrassement G.M.C. Inc.	3 449.25 \$
Toromont Cat	86.45 \$
Transport Carrier & Savard inc.	1 417.95 \$
Transport JSV	1 417.95 \$
Tyco Integrated Fire & Security	517.39 \$
Union des municipalités du Québec	12 275.88 \$
Vidéotron	586.72 \$
Vigil sécurité opérations inc	450.30 \$
Ville de Québec	31 405.49 \$
Villéco inc.	552.43 \$
Voltec Ltée	1 438.25 \$
Wal mart Beauport	1 119.84 \$
Wurth Canada Limited	305.61 \$
ZeeDrive	61.63 \$
Total des effets présentés au conseil du 13 février 2024	549 967.22 \$

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

5. Résolution 036-02-2024

Autorisation de signature - convention réseaux de distribution aériens - Hydro-Québec - Parc d'affaires Moulin-Vallières

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval demande la prolongation des services électriques et de télécommunication à Hydro-Québec dans le Parc d'affaires Moulin-Vallières ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu:

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer la convention réseaux de distribution aériens ainsi que tout autre document en lien avec la demande de prolongement.

Adoptée à l'unanimité

6. Résolution 037-02-2024

Programme d'aide à la voirie locale - Reddition de comptes (PAVL-PPA-CE)

Considérant que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre des Transport les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

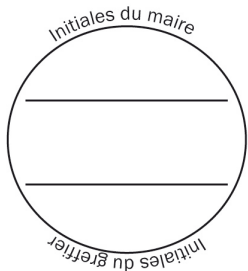
Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- Que le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 10 209 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Adoptée à l'unanimité

APPROVISIONNEMENTS

7. Résolution 038-02-2024

Adjudication du contrat pour des services professionnels - Circulation noyau villageois

Considérant que le 23 janvier 2024, la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro INV2024-01 pour les services professionnels de la circulation du noyau villageois ;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 février 2024 ;

Considérant que nous avons reçu les deux soumissions suivantes :

- Tetra Tech QI inc. avec un montant de 73 584.00 \$ taxes incluses;
- Arpo Groupe conseil avec un montant de 55 849.00 \$ taxes incluses.

Considérant que le prix proposé par le soumissionnaire Arpo Groupe conseil est le plus bas parmi les soumissionnaires ;

Considérant la conformité du plus bas soumissionnaire ;

Considérant le respect des dispositions du Règlement 865-19 - *Règlement de gestion contractuelle* ;

Considérant la recommandation du Service des finances ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à Arpo Groupe conseil pour les services professionnels de la circulation du noyau villageois au montant de 55 849.00 \$ taxes incluses ;
- De financer ce projet à même le Règlement 904-22 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$*;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication de contrat à Arpo Groupe conseil.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT

8. Résolution 040-02-2024

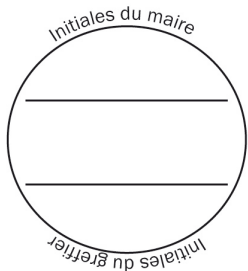
Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (Règlement 956-24)

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2, la greffière dépose au conseil municipal le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 956-24 - *Règlement décrétant une dépense de 985 510 \$ et un emprunt de 25 ans pour des travaux d'immobilisations dans le cadre de l'implantation d'un parc d'affaires*.

9. Résolution 041-02-2024

Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (Règlement 957-24)

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2, la greffière dépose au conseil municipal le certificat des résultats de la



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 957-24 – *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 900 000 \$ (parapluie 2024)*.

GREFFE

10. Résolution 042-02-2024

Dépôt de la liste pour des immeubles pour lesquels les taxes demeurent impayées et autorisation de vente pour non-paiement de taxes et autorisation d'enchérir et d'acquérir tout immeuble par la municipalité

Conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV), la trésorière dépose un état indiquant les immeubles pour lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, en date du 13 février 2024.

Considérant que l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) prévoit que la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise de la mairesse ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil lors de l'enchère.

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'autoriser la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière à procéder à la vente des immeubles à l'enchère publique pour les propriétés dont il subsiste des taxes impayées pour l'année 2021 ;
- De désigner et d'autoriser à titre de représentantes de la Ville, Mme Audrey Beaulieu, directrice générale et Mme Ariane Tremblay, directrice générale adjointe et trésorière (comme substitut) afin de pouvoir enchérir et se porter acquéreur d'immeubles, pour et au nom de la Ville, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elles sont autorisé à signer tout document d'enregistrement relatif à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

11. Résolution 043-02-2024

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024 ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe substitut à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

12. Résolution 044-02-2024

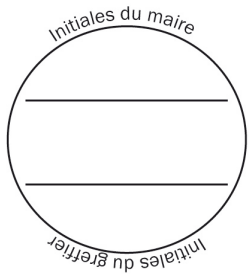
Autorisation de signature de l'entente avec Le Saiso (programme de camps)

Considérant que le conseil municipal a décidé de confier à l'externe le programme de camps à l'organisme Le Saiso;

Considérant que le budget pour ce mandat est prévu pour l'exercice 2024 ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

13. Résolution 045-02-2024

Adoption du Règlement 960-24 modifiant le Règlement de zonage 455-04

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 23 janvier 2024 et que le premier projet de règlement a été présenté, déposé et adopté à cette même séance ;

Considérant que le premier projet de Règlement 960-24 - *Règlement modifiant le règlement de zonage 455-04* n'a pas besoin d'être soumis aux personnes habiles à voter ;

Considérant qu'en conséquence, un second projet de règlement n'est pas nécessaire ;

Considérant que le règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce règlement était disponible pour consultation deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

Sur la proposition de la conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 960-24 - *Règlement modifiant le règlement de zonage 455-04* ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

14. Résolution 046-02-2024

Adoption du Règlement 961-24 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle 865-19

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 23 janvier 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance ;

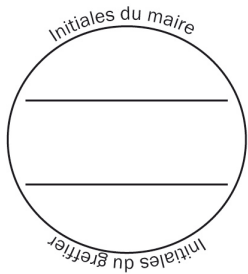
Considérant que le règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce règlement était disponible pour consultation deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet de modifier le Règlement 865-19 - *Règlement sur la gestion contractuelle* ;

Sur la proposition de la conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- D'adopter le Règlement 961-24 modifiant le Règlement 865-19 - *Règlement sur la gestion contractuelle* ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

15. Résolution 047-02-2024

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 962-24 modifiant le Règlement 793-16 établissant la tarification applicable pour différents services

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller M. Simon St-Hilaire donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 962-24 - *Règlement modifiant le Règlement 796-16 établissant la tarification applicable pour différents services*. Le projet de règlement est présenté et déposé.

URBANISME

16. Résolution 048-02-2024

Demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée (bâtiment principal) au 10, rue des Cyprès

Considérant que la demande de dérogation mineure a été déposée le 12 juin 2023 sous le numéro 2023-0018 et qu'elle vise à rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée (bâtiment principal) située à 5,51 mètres de la ligne avant du terrain au lieu d'au moins 7,62 mètres, tel que le prévoit l'article 2.6 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage* ;

Considérant que la demande de dérogation mineure est recevable en vertu du Règlement 858-19 - *Règlement sur les dérogations mineures* ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents exigés à l'étude de la demande de la dérogation mineure ;

Considérant que les travaux en cause ont fait l'objet d'un permis de construction ;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés ;

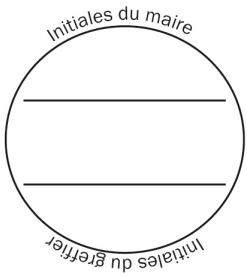
Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2023-0018 ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure 2023-0018 et de rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée (bâtiment principal) située à 5,51 mètres de la ligne avant du terrain au lieu d'au moins 7,62 mètres, tel que le prévoit l'article 2.6 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*, conformément aux documents déposés au CCU le 12 juin 2023 ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

17. Résolution 049-02-2024

Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts : 390, chemin du Moulin

Considérant la demande de permis de lotissement déposée qui a pour effet de remplacer deux lots pour former trois lots et ainsi créer le lot à bâtir suivant 6 601 061.

Considérant que le propriétaire de tout terrain doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale entraînant une augmentation ou la création d'un ou plusieurs lots à bâtir ou constructibles, s'engager à soit céder gratuitement un terrain à la Ville, verser une somme à la Ville ou prendre un tel engagement (terrain) et effectuer un tel versement (argent) ;

Considérant que le conseil municipal doit, conformément à l'article 2.3.1 du *Règlement de lotissement 455-04*, donner son avis sur le versement des espaces verts selon les choix suivants:

1. En terrain;
2. En argent;
3. En terrain et en argent.

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu:

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'autoriser le versement en argent à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, d'un montant de 4 410 \$ pour le lot 6 601 061, correspondant à 10 % de la superficie de la valeur uniformisée ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

18. Résolution 050-02-2024

Recommandation d'un nouveau membre sur le CCU pour pourvoir le poste vacant

Considérant que Règlement 725-14 - *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92* prévoit que le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé de sept (7) membres ;

Considérant qu'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a quitté son poste en début d'année 2024 ;

Considérant qu'un poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est vacant ;

Considérant notre banque de nouveaux membres potentiels suivant l'appel à candidatures qui a déjà été réalisé en 2023 ;

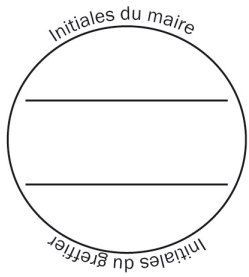
Considérant les expériences professionnelles de Mme Marjolaine Moisan-Bouchard dans le domaine de l'architecture de paysage et de l'urbanisme ;

Considérant la recommandation favorable du Service de l'aménagement du territoire ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- De nommer Mme Marjolaine Moisan-Bouchard comme 7e membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Adoptée à l'unanimité

19. Résolution 051-02-2024

Motion de remerciements à M. Clément Bouchard pour son retrait à titre de président et membre du CCU

Considérant l'annonce du retrait à titre de président et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme de M. Bouchard le 16 janvier 2024 ;

Considérant que M. Bouchard cumule 29 années de service actif pour le Comité Consultatif d'Urbanisme ;

Considérant que, durant toutes ces années, la contribution de M. Bouchard dans la mise en contexte des demandes et projets étudiés par le Comité Consultatif d'Urbanisme était plus que pertinente ;

Considérant que le conseil souhaite remercier chaleureusement M. Bouchard et à saluer son dévouement ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette :

- De remercier M. Clément Bouchard pour toutes les années passées à titre de président et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme ;
- De lui souhaiter le meilleur pour la suite.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

20. Résolution 052-02-2024

Ratification de la lettre d'entente 2024-01, section locale 5187 - Modification à l'Annexe A - Salaire et classification

Considérant que l'annexe A – SALAIRE ET CLASSIFICATION de la Convention collective de travail section locale 5187, 2019-2024, établit le salaire de chacune des classifications d'emploi des salariés cols blancs ;

Considérant que depuis la signature de la Convention collective de travail des employés cols blancs, certaines classifications ont dues être réévaluées considérant l'évolution des services et des changements apportés par l'Employeur au sein de l'organisation ;

Considérant que les parties ont eu des discussions pour convenir des ajustements devant être effectués à l'annexe A de la Convention collective de travail ;

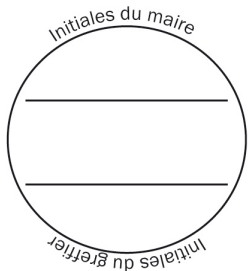
Considérant que les parties ont convenu d'une lettre d'entente visant à apporter des modifications à l'annexe A de la Convention collective ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- De ratifier la lettre d'entente 2024-01, section locale 5187 - Modification à l'ANNEXE A – SALAIRE ET CLASSIFICATION;
- De déposer au ministère du Travail ladite lettre d'entente dûment signée par les parties;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

21. Résolution 053-02-2024 **Embauche de surveillants-appariteurs**

Considérant les besoins du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de procéder à l'embauche de surveillants-appariteurs afin de desservir chacun des emplacements où sont offerts des activités de loisirs desservies par la Ville ;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage des postes ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire et de la direction générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Ève Charron et de M. Félix Quessy au poste de surveillant-appariteur, de façon temporaire, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

22. Résolution 054-02-2024 **Embauche de Mme Andréanne Verret à titre de conseillère en ressources humaines, poste cadre régulier, à temps plein**

Considérant la réorganisation administrative réalisée à l'automne 2023 à la suite des recommandations du diagnostic organisationnel réalisé par le Carrefour du Capital humain de l'Union des municipalités du Québec ;

Considérant la création du poste de conseiller en ressources humaines ;

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées à la suite de l'affichage du poste;

Considérant que la candidature retenue par le comité de sélection est celle de Mme Andréanne Verret ;

Considérant que Mme Andréanne Verret possède les compétences recherchées et répond aux exigences du poste ;

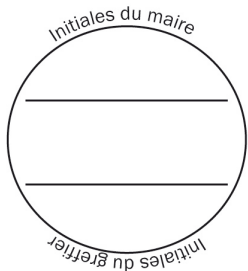
Considérant la recommandation favorable de la directrice générale ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'embaucher Mme Andréanne Verret, à titre de conseillère en ressources humaines, poste cadre régulier, à temps plein, suivant les dispositions du Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 no CC-19-24 ;
- D'adopter l'Avenant 1 – Andréanne Verret traitant des conditions qui lui sont propres, en complémentarité du Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 no CC-19-24 ;
- Que les conditions de travail soient celles stipulées dans le Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 noCC-19-24 et dans l'Avenant 1 – Andréanne Verret ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

23. Résolution 055-02-2024

Nomination de M. François Thomassin à titre de lieutenant aux opérations, à temps plein

Considérant la vacance d'un poste de lieutenant aux opérations, à temps plein ;

Considérant la nécessité de combler ce poste afin d'assurer l'efficacité et le bon fonctionnement du Service de la sécurité publique et des équipes de travail ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la direction générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- De nommer de M. François Thomassin à titre de lieutenant aux opérations du Service de la sécurité publique, temps plein, suivant les dispositions du Contrat traitant des conditions de travail du préventionniste, pompier et premier répondant, temps plein ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

24. Résolution 056-02-2024

Nomination de Mme Caroline Letarte à titre de greffière adjointe, poste syndiqué régulier, à temps plein

Considérant la vacance du poste de greffier adjoint depuis octobre 2022 ;

Considérant la réorganisation administrative réalisée à l'automne 2023 à la suite des recommandations du diagnostic organisationnel réalisé par le Carrefour du Capital humain de l'Union des municipalités du Québec ;

Considérant l'affichage à l'interne réalisé et ce, conformément à la Convention collective de travail des cols blancs en vigueur ;

Considérant que Mme Caroline Letarte, actuellement adjointe administrative à la direction générale, greffe et mairie, mais également greffière adjointe substitut, a démontré son intérêt pour le poste de greffier adjoint ;

Considérant que Mme Caroline Letarte répond aux exigences du poste ;

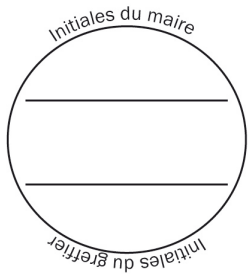
Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et trésorière ainsi que de la directrice générale ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De nommer Mme Caroline Letarte à titre de greffière adjointe, poste régulier, à temps plein, suivant les dispositions de la Convention collective de travail des cols blancs en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

25. Résolution 057-02-2024

Nomination de Mme Marie-Aude Lemaire à titre d'adjointe administrative aux loisirs, poste régulier, à temps plein

Considérant la vacance du poste d'adjointe administrative aux loisirs au sein du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Considérant un affichage à l'interne conformément à la Convention collective de travail des cols blancs en vigueur ;

Considérant que Mme Marie-Aude Lemaire a démontré son intérêt pour le poste d'adjointe administrative;

Considérant que Mme Marie-Aude Lemaire répond aux exigences du poste ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire et de la directrice générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- De nommer Mme Marie-Aude Lemaire à titre d'adjointe administrative aux loisirs, poste régulier, à temps plein, suivant les dispositions de la Convention collective de travail des cols blancs en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

26. Résolution 058-02-2024

Modification et désignation des membres du Comité d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Considérant que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès) prévoit qu'un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la Loi ;

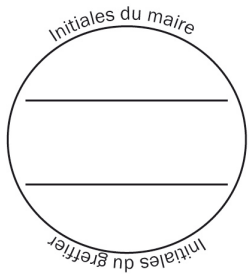
Considérant que l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit que ce Comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la Résolution # 400-12-2023 afin de mettre à jour la liste des membres du comité et leur désignation;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- Que le conseil municipal nomme les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité à titre de membres, et ce, à compter du 14 février 2024 :
 - Catherine Roy, Responsable de l'accès aux documents (RAD) et responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP)
 - Andréanne Verret, Ressources humaines
 - Karine Daigle, communication
 - Sabrina Deschamps, approvisionnement et informatique
 - Vincent Tremblay de Référence Systèmes, soutien informatique (membre invité)



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

27. Résolution 059-02-2024

Mise à jour de l'Organisation Municipale de Sécurité Civile (OMSC) dans le cadre du Plan municipal de sécurité civile (PMSC)

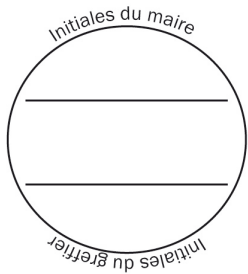
Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour annuellement la liste des différentes ressources municipales du Plan municipal de sécurité civile de la Ville ;

Sur la proposition du M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- De modifier la liste des différentes ressources municipales du Plan municipal de sécurité civile de la Ville afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants ;
- Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

Fonction en situation de sinistre	Nom	Fonction habituelle
Conseil municipal et coordination générale		
Maire :	France Fortier	Mairesse
Substitut :	Michèle Dufresne	Conseillère
Coordonnateur municipal :	Audrey Beaulieu	Directrice générale
Substitut :	Moïse Mayer	Directeur sécurité publique
Coordonnateur de site :	Moïse Mayer	Directeur sécurité publique
Substitut :	Steeve Grondin	Chef de division opérations
Soutien admin. :	Mélanie Bouchard	Adjointe administrative
Responsables de mission		
Administration/Finances :	Ariane Tremblay	Directrice générale adjointe et trésorière
Substituts :	Sophie Tremblay	Directrice des finances et assistante trésorière
Communications	Karine Daigle	Conseillère stratégique en communication, expérience employé et relation citoyenne
Substitut communication :	Andréanne Verret	Conseillère en ressources humaines
Ressources humaines (RH)	Andréanne Verret	Conseillère en ressources humaines
Substitut RH :	Karine Daigle	Conseillère stratégique en communication, expérience employé et relation citoyenne
Affaires juridiques	Catherine Roy	Conseillère juridique aux affaires municipales et greffière
Substitut affaires juridiques	Caroline Letarte	Greffière adjointe
Sécurité des personnes :	Sûreté du Québec	Responsable du poste local
Substitut :	Officier en devoir*	
Santé	Ministère de la santé et des services sociaux	Responsable de la santé publique
Sécurité publique :	Steeve Grondin	Chef de division opérations



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Substituts :	Olivier Lapointe	Capitaine aux opérations
	Christian Provencher	Capitaine à la prévention et à la formation
Soutien admin. :	Mélanie Bouchard	Adjointe administrative
Service aux personnes sinistrées :	Nathalie Gagnon	Directrice loisirs
Substitut :	Catherine Gagnon	Coordonnatrice aux loisirs
Transport :	Sabrina Deschamps	Coordonnatrice à la gestion des appels d'offres et aux approvisionnements
Substitut :	n/a	n/a
Services techniques :	Olivier Coulombe	Directeur des travaux publics
Substitut :	Bruno Sergerie	Surintendant aux travaux publics
Travaux publics :	Olivier Coulombe	Directeur des travaux publics
Substitut :	Bruno Sergerie	Surintendant aux travaux publics
	Stéphane Lamontagne	Contremaître aux travaux publics
	Kevin Rousseau	Contremaître aux travaux publics
Soutien admin :	Cynthia Gauthier	Adjointe administrative
Environnement, urbanisme et géomatique :	Julie Pellerin	Directrice de l'aménagement du territoire
Substitut :	Patrik Pelletier	Coordonnateur en environnement et développement durable
	Sophie Desmers	Coordonnatrice à l'aménagement du territoire
Soutien admin :	Amélie Bourdeau	Adjointe administrative

- Que toutes modifications apportées à cette liste à la suite de changements au niveau des ressources municipales soient autorisées d'ici la prochaine mise à jour annuelle.

Adoptée à l'unanimité

28. Résolution 060-02-2024

Suspension sans solde de l'employé # 471

Considérant que le dossier de l'employé # 471 et la démarche administrative ayant mené à la mesure disciplinaire doivent demeurer confidentiels;

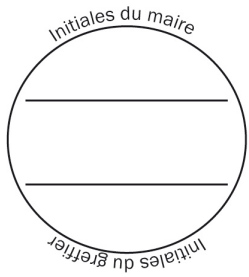
Considérant que la mesure appropriée aux manquements de l'employé # 471 est une suspension sans solde d'une (1) journée ouvrable;

Considérant l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule qu'une suspension sans solde doit être entérinée par résolution ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- D'entériner la suspension sans solde d'une (1) journée de l'employé portant le numéro 471 selon les modalités et date prévue dans la lettre remise à l'employé ;
- D'autoriser les mesures administratives qui sont assorties à ladite suspension ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

29. Période de questions

À 20 h 18, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14*.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

La période de questions s'est terminée à 20 h 23.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

30. Levée de la séance

Sur la proposition la mairesse Mme France Fortier.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 24.

Adoptée à l'unanimité

La mairesse,

**La conseillère juridique aux affaires
municipales et greffière,**

France Fortier

Me Catherine Roy